Ma'hchirine

Michna 1 - Chapitre 1

כָּל מַשְׁקֶה שֶׁתְּחִלָּתוֹ לִרְצוֹן אַף עַל פִּי שֶׁאֵין סוֹפוֹ לִרְצוֹן, אוֹ שֶׁסּוֹפוֹ לִרְצוֹן אַף עַל פִּי שֶׁאֵין תְּחִלָּתוֹ לִרְצוֹן, הֲרֵי זֶה בְּכִי יִתַּן. מַשְׁקִין טְמֵאִים מְטַמְּאִין לִרְצוֹן וְשֶׁלֹּא לִרְצוֹן.

Introduction
La Massékhèt Makhchirine traite des lois relatives aux liquides et de leur capacité à rendre les aliments susceptibles de contracter l'impureté (touma). Elle étudie notamment les conditions dans lesquelles un aliment devient makhchir, c'est-à-dire apte à recevoir l'impureté, ainsi que les différents liquides qui rendent les aliments aptes à recevoir l'impureté.
Ces lois trouvent leur source principalement dans le verset de la Torah concernant les aliments qui ont été mis en contact avec l'eau et certains autres liquides. Le traité examine les règles du hékchèr, les circonstances dans lesquelles le contact avec un liquide est considéré comme voulu ou non voulu, ainsi que les différents cas particuliers qui peuvent se présenter.

Michna 1
Tout liquide dont le début de l'écoulement a été voulu, même si sa fin n'a pas été voulue, ou dont la fin de l'écoulement a été voulue, même si son début n'a pas été voulu, est soumis au principe de « kiyoutane » (« si de l'eau est mise »). Les liquides impurs rendent [les aliments] impurs, qu'ils aient été mis sur eux volontairement ou non.
(Note : Le principe de « kiyoutane » enseigne qu'un aliment ne devient susceptible de contracter l'impureté par un liquide que si celui-ci est venu en contact avec lui avec la volonté du propriétaire. Un contact involontaire ne rend pas l'aliment makhchir.La Torah écrit ????????? - kiyoutane. Comme la Torah est écrite sans voyelles, ce mot peut également se lire ????????? - kiyitène, à l'actif, comme si le propriétaire avait lui-même mis le liquide sur l'aliment. Cette lecture nous enseigne que, même lorsque le liquide s'est déposé de lui-même, l'aliment devient susceptible de contracter l'impureté si le propriétaire en est satisfait et souhaite que cela reste ainsi.)



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir…

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions